

**CCT-Bâtiments 2022**

Wallonie

**CCTB - BREAKING NEWS 12.4 (13/05/2019)****NOUVELLES PRESCRIPTIONS POUR LES CLAUSES SOCIALES****(Le mail précédent contenait une adresse URL incorrecte. Veuillez nous en excuser.)**

Chers professionnels de la Construction,

Deux circulaires imposent aux pouvoirs adjudicateurs wallons la prescription de clauses sociales dans les marchés de travaux de bâtiments, de voiries et d'aménagement de ZAE (zones d'activités économiques).

Une nouvelle version des guides clauses sociales a été publiée récemment sur le site portail des marchés publics :

<https://marchespublics.wallonie.be/home/pouvoirs-adjudicateurs/passer-un-marche-public-responsable/clauses-sociales-dans-les-marches-publics-de-travaux.html>.

Vous trouverez sur le site portail des bâtiments (page "Téléchargements"), une note indiquant les adaptations à opérer dans vos cahiers des charges en vue de les mettre en concordance avec cette nouvelle version des clauses sociales :

<http://batiments.wallonie.be/home/telechargement-du-cct.html>

Nous vous rappelons que l'ensemble des newsletters sont consultables sur le site <http://batiments.wallonie.be/home/archives-newsletter.html>

En vous souhaitant une bonne lecture,

Meilleures salutations,

**L'équipe InfoCCT**

*La présente n'ayant qu'une valeur d'avis, son auteur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de litige.*

